



LE SECTEUR ASSOCIATIF A PARIS

Février 2014

Marie DUROS - Cécile BAZIN – Liza MARGUERITTE
Noël TADJINE – Gilles CAILLAUD - Jacques MALET

- Il se crée, en moyenne chaque année, **5 000 associations nouvelles** à Paris. Après une année de repli plus accentué qu'au plan national, l'année 2012-2013 marque un rebond plus net. Pour la première fois depuis 7 ans, le nombre de créations franchit la barre des 5 000 associations nouvelles.
- Le repérage des associations actives à Paris a été effectué dans neuf arrondissements et il est en cours dans huit autres arrondissements : à terme entre 55.000 et 60.000 références précises, documentées et actualisées constitueront *le monde désormais connu des associations parisiennes*.
- Ces associations sont animées par un nombre de bénévoles situé entre 550.000 et 600.000 personnes, dont 220.000 à 240.000 interviennent sur un mode hebdomadaire.
- Plus de **10 300 associations parisiennes emploient aussi des salariés**, en 2012. Ces associations ont distribué plus de **3,3 milliards d'euros de salaires**, au cours de cette même année.
- Plus de **110 000 personnes travaillent dans une association** à Paris. Elles représentent **7,6%** des salariés de l'ensemble du secteur privé parisien.
- Dans une période où l'emploi dans le secteur privé était en difficulté (- 2,5% à Paris entre 2008 et 2010), le nombre de salariés dans les associations augmentait (+ 1,5%). Comme au plan national, un coup d'arrêt à cette croissance continue de l'emploi associatif, a été porté en 2011.
- Les associations sont une composante essentielle de l'économie sociale à Paris. Elles représentent 90% des établissements et 73% des salariés de cet ensemble qui correspond à plus de 4,8 milliards de salaires versés en 2012, par les associations, les fondations, les coopératives et les mutuelles.

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Actualiser les principaux éléments chiffrés concernant la vie associative parisienne et le contexte dans lequel elle se développe, en la situant dans l'ensemble régional et national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs, dans la perspective de mettre en place des actions de promotion et/ou de dynamisation du tissu associatif adaptées à la situation,
- Valoriser auprès du grand public la densité et la richesse du tissu associatif parisien,
- Fournir aux chercheurs les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.

NOS SOURCES ET NOS COOPERATIONS

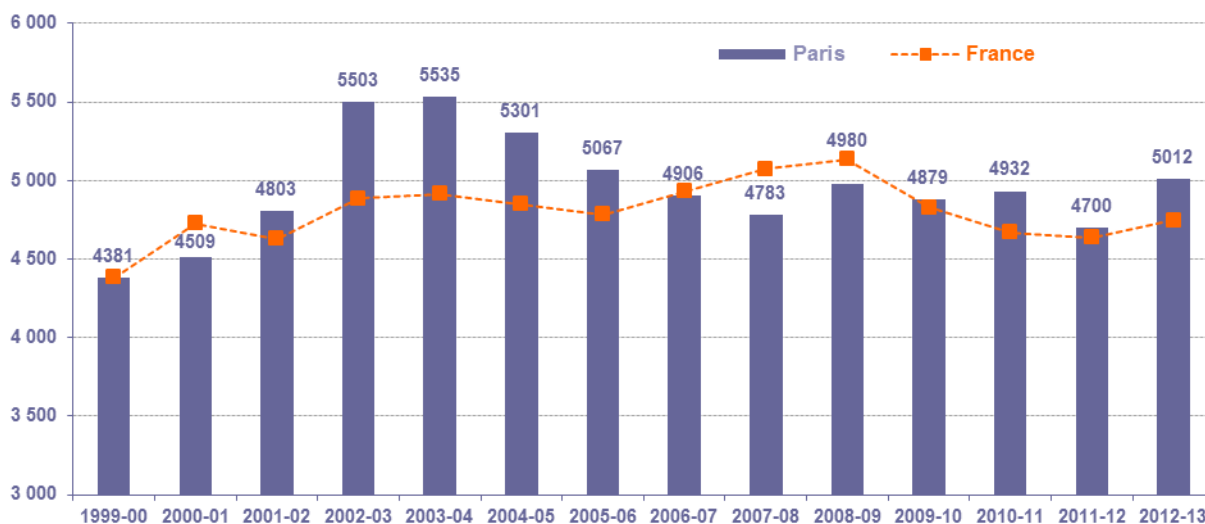
- Les services du Journal officiel pour les créations d'associations, en lien avec les services du ministère de l'Intérieur,
- Les services du ministère en charge de la Vie associative,
- La direction des études de l'ACOSS - agence centrale des organismes de sécurité sociale (URSSAF) pour le bilan de l'emploi associatif du régime général. La Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole, pour l'emploi du régime agricole,
- Fédération Asso 1901, pour le repérage des associations « connues » et l'estimation du nombre d'associations par arrondissement,
- Un comité d'experts (universitaires et experts de terrain),
- Un réseau national de partenaires, acteurs de la vie associative.

Les données sont présentées ici à l'unité près. Elles doivent cependant être lues en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

1 – SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

Cette évolution est mesurée du début septembre à la fin août de chaque année. A la fois parce que cette période correspond au rythme de la vie associative, et pour éviter les biais importants de fin d'année, observés dans les recensements réalisés selon l'année civile.

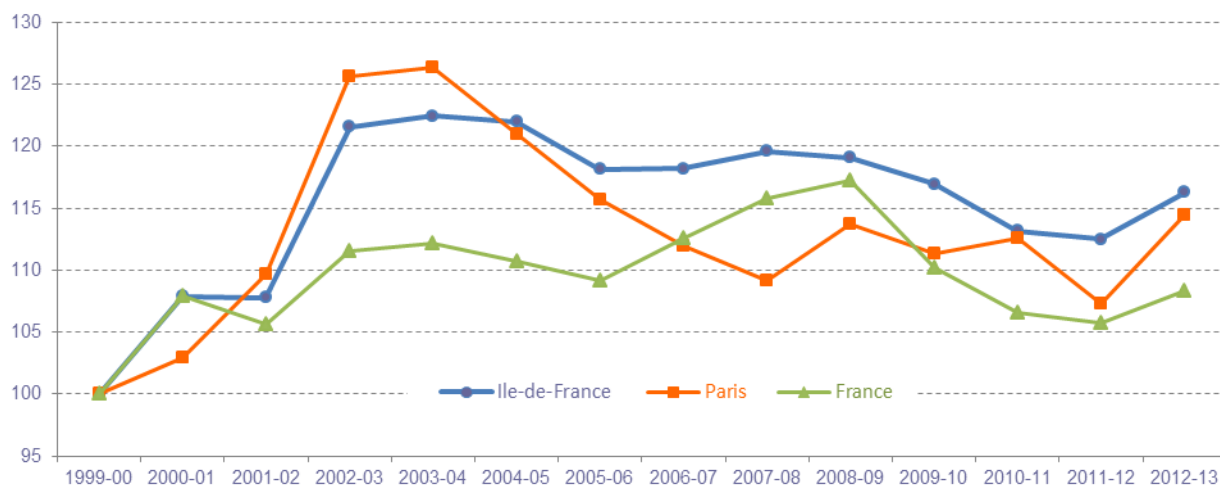
Graphique 1 : Nombre de créations d'associations chaque année depuis 1999-2000



Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Après une période de forte croissance jusqu'en 2003-2004, suivie de quatre années de repli, le nombre de créations annuel fluctue depuis, entre 4700 et 5000 environ. L'évolution parisienne se distingue souvent de la courbe nationale, et de la courbe de l'Île de France, avec des tendances contraires ou plus accentuées, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 2 : Evolution comparée des créations d'associations (base 100 en 1999-2000)



Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Après un rythme de créations plus soutenu qu'au plan national de 2001-2002 à 2005-2006, Paris a connu quelques années de repli, suivies de mouvements annuels irréguliers, depuis 2008-2009. Les évolutions nationale et régionale sont plus progressives et sont marquées par une augmentation moins accentuée en 2012-2013.

2. LA DEMOGRAPHIE ASSOCIATIVE A PARIS

METHODOLOGIE : Un travail patient et minutieux de repérage des créations d'associations au journal officiel a été réalisé par *Fédération Asso 1901* depuis l'année 1993. A ces vingt années d'enregistrement des créations d'associations se sont ajoutées vingt années d'enregistrement minutieux et systématique des modifications officielles des associations¹, y compris celles qui ont été créées antérieurement à l'année 1993. Cette base comporte aujourd'hui environ 1.500.000 références, pour l'ensemble du territoire, en dehors des deux départements alsaciens et de celui de la Moselle, régis par le droit local.

Cette base est progressivement qualifiée, département par département, selon trois statuts distincts : les associations qui ont fait l'objet d'une dissolution officielle, les associations dont l'existence a été repérée et dûment vérifiée, et par différence les autres associations pour lesquelles on ne dispose pas d'informations récentes.

Cette qualification a d'ores et déjà été effectuée pour plus de la moitié des départements. Au fur et à mesure de la qualification de la base, les associations repérées sont assorties des informations publiques suivantes : son année de naissance, son implantation communale, son objet principal et ses éventuels objets secondaires, ses références officielles (adresses, téléphone, site Internet...).

Paris a fait l'objet d'un travail très récent et détaillé pour 9 arrondissements. Les données précises seront présentées pour ces arrondissements, et une extrapolation permet de donner des estimations pour l'ensemble des 20 arrondissements de la capitale. Le travail est en cours pour huit autres arrondissements et sera terminé dans quelques semaines.

Il y a dans la base un total de près de 135.000 associations pour l'ensemble des 20 arrondissements parisiens. Les neuf arrondissements d'ores et déjà traités représentent ensemble 37.250 références, soit près de 30% de la base parisienne. Pour ces arrondissements, la répartition des références se fait de la manière suivante :

Tableau 1 : Répartition des références de la base correspondant à neuf arrondissements

	Répartition dans la base	Dissolution officielle	Associations repérées	Associations non repérées	Ensemble
Paris 1	10%	1,8%	40,1%	58,1%	100,0%
Paris 2	6%	2,3%	50,0%	47,7%	100,0%
Paris 3	8%	1,7%	59,7%	38,6%	100,0%
Paris 4	6%	2,3%	53,5%	44,2%	100,0%
Paris 5	12%	2,8%	53,4%	43,8%	100,0%
Paris 6	9%	2,9%	58,4%	38,7%	100,0%
Paris 7	11%	3,6%	54,6%	41,9%	100,0%
Paris 9	14%	3,9%	53,5%	42,6%	100,0%
Paris 15	24%	3,0%	45,8%	51,1%	100,0%
	100%	2,9%	51,2%	46,0%	100,0%

Source : Fédération Asso1901 – Traitement R&S. Lecture : Dans la base générale des références, le 1^{er} arrondissement représente 10% du total des neuf arrondissements traités. Parmi les références du 1^{er} arrondissement, 1,8% des associations ont fait l'objet d'une dissolution officielle et 40,1% des associations ont été repérées et peuvent être considérées comme actives.

¹ Changement du titre, de l'objet, ou du siège social des associations.

Ainsi, par rapport à la base générale de *Fédération Asso 1901*, concernant ces neuf arrondissements, 1.064 associations ont fait l'objet d'une dissolution publiée au journal officiel et 19.060 associations ont été repérées. Il s'agit ici d'un répertoire extrêmement précieux, à la fois pour les acteurs concernés et pour les décideurs.

Parmi les associations qui n'ont pas été repérées (17.000 environ), la plupart ont été dissoutes, de fait, ou sont en profond sommeil. A partir d'un travail expérimental effectué sur ce type d'associations, on peut estimer que près de 3.000 d'entre elles sont actives et pourraient être repérées peu à peu.

Lorsque ce même travail sera terminé pour l'ensemble des 20 arrondissements, on peut estimer que la base actualisée et renseignée comportera au moins 55.000 associations dont chacun pourra connaître de multiples informations à caractère public (année de création, implantation, objet principal et éventuels objets secondaires, références publiées par l'association : adresse, adresse internet, site éventuel). Ce nombre de 55.000 pourra être porté à près de 60.000, sous réserves de travaux complémentaires de repérage.

A partir de ces différentes et très précieuses informations, croisées avec les estimations déjà réalisées par l'équipe de R&S, il est possible de présenter ce que nous nommons désormais *le monde connu des associations*.

2.1 - LE MONDE CONNU DES ASSOCIATIONS PARISIENNES

Si l'on peut suivre les créations d'associations, on connaît rarement le moment de leur mise en sommeil ou la fin de leur existence. Le nombre de dissolutions déclarées est en effet, pour des raisons évidentes², très inférieur à la réalité. On aura donc toujours une vision incomplète du tissu associatif existant.

De plus, on doit rappeler une typologie relativement rustique, mais concrète, des associations, pour distinguer celles qui n'ont pas besoin d'être connues de celles qu'il faut connaître :

1 - On oublie trop souvent celles que l'on nomme « *les associations de fait* », groupements d'amis qui désirent organiser une activité ou développer un projet, sans avoir besoin de personnalité morale et de compte en banque.

Elles ne sont pas déclarées, et on ne peut connaître leur date de naissance et leur existence. Dès lors qu'elles sont destinées à un cercle relativement restreint de personnes, en circuit fermé, leur dénombrement et leur promotion ne présentent pas un intérêt majeur³.

2 - Parmi les associations déclarées, et sans jugement de valeur, il y a « *les associations sans les autres* ». Leur objet répond à un objectif concernant les seuls membres adhérents, généralement par une sorte de cooptation amicale et/ou affinitaire. Ces associations sont assez généralement de petite taille, le plus souvent inconnues du grand public, sans relation

² Lorsque les dirigeants ne sont plus en mesure de faire vivre une association, voire même sont en désaccord pour assurer son fonctionnement, on se doute bien que leur souci premier n'est pas de courir à la préfecture pour remplir des papiers.

³ Sauf à considérer qu'il s'agit-là d'une forme de lien social qu'il serait bon d'identifier, outre le secteur associatif officiel, et ce par le biais d'enquêtes à imaginer auprès des Français.

avec les collectivités et les services de l'Etat, dans la mesure où elles n'ont généralement pas besoin de moyens financiers ou matériels. Elles ne cherchent pas à se faire connaître, car elles n'en ont pas besoin, et de fait, elles sont très difficiles à repérer.

3 - Il y a aussi « *les associations avec les autres* ». Elles sont organisées pour élargir le cercle de leurs adhérents, à la fois pour partager un certain nombre de valeurs, et pour offrir certains services. On les trouve tout particulièrement dans le secteur du sport, des loisirs et de l'éducation populaire, et de la culture. Elles sont aussi très nombreuses sur des sujets liés au patrimoine et à l'environnement. Elles sont assez bien connues des collectivités et du public, dès lors qu'elles souhaitent faire la promotion de leurs activités, et rechercher adhérents et bénévoles.

4 - Pour décliner cette typologie selon les mêmes termes, et toujours sans jugement de valeur, il y a aussi « *les associations contre les autres* ». Organisées par un certain nombre de personnes qui se groupent pour combattre un projet. Elles ne vont généralement pas jusqu'à demander des moyens publics, financiers ou matériels, mais elles sont en principe assez bien connues des collectivités et du grand public.

5 - Il y a bien entendu « *les associations pour les autres* », principalement dans le secteur social, qui ont pour adhérents, bénévoles et salariés des personnes partageant un objectif de soutien aux personnes en difficulté, par exemple, et qui agissent en faveur de bénéficiaires. Elles sont généralement connues et soutenues par les acteurs publics (collectivités, établissements publics, services de l'Etat...).

Le lecteur aura compris qu'au sein de cette typologie, les deux premières catégories représentent des associations très peu connues au-delà du cercle de ceux qui les composent, et dont la connaissance approfondie présente moins d'intérêt. Tout au plus peut-on suivre avec précision la naissance officielle de ces « *associations sans les autres* », sans pouvoir réellement approcher la proportion des survivantes aujourd'hui.

En revanche, et c'est l'objet de cette présentation, il devient aujourd'hui possible d'identifier avec une grande précision les associations des trois autres catégories. Et ceci est d'autant plus important qu'elles répondent, du moins à leurs yeux, à la notion d'intérêt général. C'est le travail précieux que mène depuis une vingtaine d'années *Fédération Asso 1901*⁴.

Ce monde connu des associations est estimé, aujourd'hui, à 950.000 organismes sur l'ensemble du territoire. Nous sommes en mesure de le décliner dans chacun des départements, et pour Paris, dans chacun des arrondissements.

Par prudence, cette approche se construit sous la forme d'une fourchette, comprise entre 55.000 et 60.000 associations pour l'ensemble parisien⁵, et déclinée selon les 20 arrondissements.

⁴ www.asso1901.com

⁵ Le lecteur attentif pourra constater que dans nos travaux publiés en octobre 2012, nous estimions entre 63.000 et 74.000 le nombre des *associations vivantes* à Paris. Il y a en effet une différence entre cette estimation qui ne pourra jamais être vérifiée, et l'estimation du monde connu des associations que, par définition, on pourra peu à peu approcher et présenter avec une grande finesse.

Ce travail d'estimation s'appuie sur les neuf arrondissements dans lesquels le repérage a été effectué, avec une fourchette calculée en conséquence. Dans les autres arrondissements, on dispose du nombre d'associations figurant dans la base générale, et une extrapolation a été effectuée, à partir du constat réalisé dans les neuf premiers arrondissements.⁶

Tableau 2 : Estimation du « monde connu des associations » à Paris

Arrondissements	Associations repérées (total arrondi)	Estimation sous forme de fourchette	
		Minimum	Maximum
Paris 1	1510	1600	1800
Paris 2	1030	1100	1300
Paris 3	1820	1900	2100
Paris 4	1240	1300	1500
Paris 5	2400	2400	2600
Paris 6	2030	2100	2300
Paris 7	2160	2200	2400
Paris 8	En cours	2600	2800
Paris 9	2760	2800	3000
Paris 10	En cours	3000	3200
Paris 11	En cours	4100	4400
Paris 12	En cours	2800	3000
Paris 13	En cours	3600	3900
Paris 14	En cours	2800	3000
Paris 15	4150	4200	4500
Paris 16	En cours	2000	2200
Paris 17	En cours	3300	3500
Paris 18	-	4300	4600
Paris 19	-	3400	3700
Paris 20	-	3900	4200
Total Paris	19100	55 400	60 000

Source : Fédération Asso1901 – Traitement R&S. [Lecture](#) : Dans les arrondissements pour lesquels le repérage a été effectué, le nombre des associations concernées figure en première colonne et la fourchette a été calculée en conséquence. Dans les autres arrondissements, une extrapolation a été effectuée, à partir du nombre total d'associations figurant dans la base générale.

L'estimation est donc solide dans les neuf arrondissements qui ont fait l'objet d'un repérage systématique. Elle est un peu plus fragile dans les autres arrondissements.

Pour évaluer le nombre de bénévoles actifs dans les associations parisiennes ainsi repérées, R&S s'appuie sur un modèle mis au point à partir de la dernière enquête IFOP (mars 2013) pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, auprès de l'ensemble des Français. Ces associations sont animées par un nombre compris entre 550.000 et 600.000 bénévoles, dont 220.000 à 240.000 interviennent sur un mode hebdomadaire.

⁶ A titre d'illustration, la proportion des associations repérées dans les neuf premiers arrondissements, varie entre 45% et 55% du nombre de références figurant dans la base des créations et des modifications. Dans nos travaux, nous avons constaté que cette proportion dépendait de la place occupée par les associations du secteur social et du secteur sportif : compte tenu de leur meilleure longévité, plus elles sont nombreuses dans la base de départ, plus la proportion des associations repérées est importante.

2.2 - LA REPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LES GRANDS SECTEURS

Fédération Asso 1901 a pris soin de construire une nomenclature des associations contenues dans sa base et des associations repérées. Elle est partie de la typologie utilisée par les services du journal officiel, mais en l'affinant de telle manière que toutes les associations, sans exception, figurent dans l'une des onze rubriques présentées dans le tableau suivant.

Au sein de chaque rubrique se trouvent des sous rubriques très détaillées (103 au total), elles-mêmes décomposées en secteurs très fins (556 au total). Le lecteur trouvera un exemple de ce découpage dans le chapitre à suivre, consacré au domaine culturel.

A partir des neuf arrondissements traités, une première répartition peut être présentée, comportant un panel significatif de près de 20.000 associations, et montrant d'ores et déjà quelques caractéristiques de chacun des arrondissements.⁷

Tableau 3 : Ventilation des associations repérées à Paris

Grands secteurs	Paris 1	Paris 2	Paris 3	Paris 4	Paris 5	Paris 6	Paris 7	Paris 9	Paris 15
Actions sociales	39,8%	54,3%	48,9%	48,3%	45,2%	51,2%	43,1%	48,9%	57,7%
Actions catégorielles	10,6%	5,7%	5,4%	7,4%	5,8%	6,5%	11,7%	7,2%	5,4%
Solidarité Citoyenneté	2,4%	1,8%	1,9%	1,5%	2,1%	1,9%	3,2%	2,9%	1,8%
Culture -Loisirs	21,5%	21,1%	23,0%	22,7%	21,4%	17,8%	15,5%	21,7%	17,6%
Education Enseignement	7,1%	2,1%	4,8%	3,2%	10,3%	7,9%	4,9%	3,4%	3,5%
Emploi -Economie	4,1%	4,9%	2,3%	1,6%	1,7%	1,7%	4,2%	3,9%	1,9%
Humanitaire international	3,3%	4,0%	5,8%	6,3%	4,6%	4,7%	5,8%	4,1%	3,7%
Patrimoine Environnement	2,5%	1,9%	2,8%	2,6%	2,2%	1,9%	3,6%	1,4%	1,3%
Santé	4,2%	1,9%	2,3%	2,9%	2,6%	3,2%	4,1%	2,7%	2,7%
Sports	3,9%	2,2%	2,8%	3,2%	3,8%	2,9%	3,4%	2,9%	3,9%
Vacances Tourisme	0,5%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,3%	0,4%	0,8%	0,4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Fédération Asso1901 – Traitement R&S. Lecture : Dans le 1^{er} arrondissement, parmi les associations repérées, figurent 39,8% d'associations d'action sociale, 10,6% ayant pour objectif des actions catégorielles, 2,4% présentant un objectif de solidarité ou de citoyenneté.

Quelques cellules ont été mises en évidence, correspondant à des bilans significatifs dans certains arrondissements. Pour chacune de ces onze rubriques, le lecteur trouvera une ventilation descriptive des sous-rubriques en annexe technique IV.

⁷ En rapprochant ces caractéristiques de la répartition sectorielle des créations, on constate une différence entre les deux modes d'observation, notamment de par la longévité moyenne des associations dans chaque secteur. C'est ainsi que celui du sport et celui du social présentent une permanence associative plus grande, à la différence du secteur culturel dont le « turn over » est plus important.

2.3 - UN OUTIL INCOMPARABLE...

Chacun peut imaginer tout l'intérêt d'une telle démarche engagée par *Fédération Asso1901*. La connaissance précise des associations en activité permet de les faire connaître au plus fin des territoires, comme ici dans chacun des arrondissements parisiens.

Pour les acteurs et les décideurs, et bien entendu pour les services de l'Etat, l'information sera précieuse, et dans la plupart des cas tout à fait inédite. Connaître ces associations avec précision permet de prendre conscience de leur nombre, de leur diversité et de leurs actions pour mieux les accompagner et mieux les aider avec des moyens publics à mettre à leur disposition.

Pour le public, il s'agit d'un outil incomparable pour qui souhaite pratiquer une activité pour lui-même, pour ses enfants ou ses proches. Incomparable aussi pour qui souhaite donner du temps gratuitement en faveur d'un projet qu'il voudrait accompagner.

Et incomparable aussi pour qui souhaite créer une activité et qui disposera désormais d'une image réelle et actualisée de l'existant : il n'aura peut-être pas besoin de créer une nouvelle association, avec ce que cela comporte d'obligations et de risques, assez souvent au détriment du projet lui-même. Au contraire, il aura, le cas échéant, la possibilité de venir renforcer une association dont les dirigeants accueilleront, sans doute avec plaisir, quelqu'un venant apporter à la fois une activité nouvelle et une ressource humaine précieuse.

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF A PARIS

3.1 – LES PRINCIPAUX REPERES

En 2012, plus de 10 300 associations emploient plus de 110 000 salariés, dont environ 900 relèvent du régime agricole :

Tableau 4 : Evolution et chiffres clés en 2012

	2012	Rappel 2011	Rappel 2010	Evolution 2011-2012	Evolution 2010-2011
Associations employeurs	10 330	10 380	10 300	- 0,6%	0,8%
Salariés des associations	110 130	111 785	112 450	- 1,5%	-0,6%
Masse salariale (en K €)	3 337 774	3 280 490	3 216 534	1,7%	2,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012 arrondies. Traitement R&S.

Pour la première fois, l'emploi associatif a reculé en 2011 à Paris, comme au plan national. Et ce dans les mêmes proportions, -0,6%.

En 2012, son fléchissement est plus net à Paris (- 1,5%) alors qu'au niveau national, il est parvenu à se maintenir (+ 0,1%). Il est donc assez logique que la masse salariale ait évolué dans des proportions moindres (+ 1,7% à Paris pour + 2% au national).

L'ensemble de l'emploi privé ayant lui aussi diminué en 2012, dans les mêmes proportions, la part que représente l'emploi associatif au sein du secteur privé⁸ reste inchangée et s'élève à 7,6% :

Tableau 5 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2012 (en %)

	A Paris	Au plan régional	Au plan national
En termes d'emploi	7,6	6,7	9,6
En termes de masse salariale	5,9	4,6	6,8

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S.

Rappelons que le poids du secteur associatif au sein du secteur privé correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et du dénominateur, reflet de l'activité économique. Dans un environnement dynamique comme celui de Paris, la proportion de 7,6% peut être jugée significative. Elle est nettement supérieure à la moyenne régionale.

Précisons enfin que ce ratio a peu évolué depuis 2008, à Paris comme en Ile-de-France. L'emploi associatif concernait alors 7,5% des emplois privés parisiens et 6,6% des emplois privés franciliens. La masse salariale correspondante s'élevait alors à 5,5% du total de la masse salariale privée, elle a augmenté de façon plus significative qu'au plan régional (de 4,4% à 4,6% en 2012) et qu'au plan national (de 6,5% à 6,8%).

⁸ Nous avons démontré que l'ajout de l'emploi public à l'emploi privé, pour mesurer le poids du secteur associatif, introduisait un biais ne permettant pas de comparer les régions ou les départements.

3.2 – ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2012

Cette analyse s'appuie sur la nomenclature d'activités de l'INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Plus fine que la précédente, elle permet une analyse plus détaillée du secteur associatif. On peut en revanche regretter qu'elle n'ait pas permis de réduire la proportion tout à fait inacceptable des 40 % d'associations (représentant 27,8% des salariés contre 13,5% au plan national) répertoriées dans ce code fourre-tout 9499Z, associations non classées ailleurs.⁹

Cette proportion particulièrement importante à Paris constitue encore un obstacle à la ventilation la plus significative des employeurs associatifs. De surcroît, les secteurs associatifs ne sont pas évalués à leur juste poids. Confrontés à des demandes d'inscriptions d'associations employeurs comparables à celles des autres territoires, il n'est pas acceptable que les services INSEE en charge de la ville de Paris placent plus de 40% dans ce fourre-tout.

Tableau 6 : Répartition par secteur d'activité en 2012 (en %)

	Employeurs	en %	Salariés	en %	Masse salariale (en milliers d'euros)	en %
Enseignement	888	8,6%	14 964	13,6%	387 990	11,6%
Sport	491	4,8%	4 216	3,8%	138 553	4,2%
Santé	177	1,7%	8 240	7,5%	273 382	8,2%
Social	1 085	10,5%	27 126	24,6%	675 110	20,2%
Loisirs	40	0,4%	585	0,5%	13 139	0,4%
Culture	1 977	19,1%	6 660	6,1%	157 235	4,7%
Autres activités ⁽¹⁾	1 528	14,8%	17 759	16,1%	711 360	21,3%
Autres n.c.a. ⁽²⁾	4 143	40,1%	30 581	27,8%	981 005	29,4%
TOTAL	10 327	100,0%	110 129	100,0%	3 337 774	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Activités dénommées par l'INSEE « non classées ailleurs » (APE 9499Z).

Le secteur social se détache des autres, représentant plus de 10% des associations employeurs de la capitale, plus de 24% des salariés associatifs et 20% des salaires versés en 2012. Il est cependant moins présent que dans les autres départements (moyenne nationale de 48,4% en termes d'effectifs salariés).

Tableau 7 : Analyse comparée des emplois associatifs par secteur d'activité en 2012 (en %)

	Paris	Ile de France	France
Enseignement	13,6	13,6	11,9
Sport	3,8	6,1	4,2
Santé	7,5	9,6	7,2
Social	24,6	36,7	48,4
Loisirs	0,5	0,5	0,6
Culture	6,1	4,6	3,3
Autres activités	16,1	10,4	10,9
Autres	27,8	18,4	13,5
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S.

⁹ Dans le cadre d'une coopération tripartite, engagée entre R&S, l'ACOSS-URSSAF et l'INSEE, il semble qu'une amélioration sensible de la situation soit accessible. Nous avons démontré que la moitié de ces associations pouvaient être aisément reclassées, et également observé qu'une proportion inférieure à 10% des salariés était déjà réalité dans certaines régions INSEE.

Malgré les contraintes d'analyses, liées à la très forte proportion de salariés dans des associations répertoriées « *non classées ailleurs* », on notera que Paris se distingue par les activités liées à l'enseignement et la culture, ainsi que parmi les « *autres activités* » comprenant la recherche, le développement scientifique, les organisations professionnelles et consulaires.

3.3 – TAILLE DES ASSOCIATIONS ET SALAIRE MOYEN ANNUEL

Le nombre moyen de salariés par associations se situe entre 10 et 11, en 2012. Et le salaire annuel moyen par tête est légèrement supérieur à 30.000 euros.

Le tableau suivant permet de voir les différences significatives quant à ces deux caractéristiques, selon les différents secteurs d'activité.

Tableau 8 : Taille moyenne des associations et salaire moyen par tête, par secteur d'activité

	Nombre de salariés en moyenne par association	Salaire moyen annuel par tête (en €)
Enseignement	16,9	25 928
Sport	8,6	32 866
Santé	46,6	33 179
Social	25,0	24 888
Loisirs	14,7	22 469
Culture	3,4	23 609
Autres activités ⁽¹⁾	11,6	40 056
Autres n.c.a. ⁽²⁾	7,4	32 079
Ensemble des associations	10,7	30 308

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S. (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... (2) Activités dénommées par l'INSEE « non classées ailleurs » (APE 9499Z).

Les associations de taille importante se situent dans le secteur de la santé. Viennent ensuite celles du domaine social, de l'enseignement et des loisirs. Dans le sport et plus encore dans la culture, ce sont, le plus souvent, des petites structures.

Le salaire moyen est lui aussi variable d'un secteur à l'autre, compte tenu des qualifications et de la présence plus ou moins fréquente des temps partiels. Il varie de 22 500 euros par an environ dans le domaine des loisirs, à plus de 32 000 euros dans le secteur de la santé, du sport et jusqu'à 40 000 euros dans les autres activités.

Pour ces deux derniers thèmes, le cas de Paris est bien spécifique, qu'il s'agisse de la nature de certains emplois au siège des fédérations sportives ou de quelques grands clubs, ou qu'il s'agisse de la présence importante dans la capitale des activités des organisations professionnelles et consulaires ou de recherche rassemblées dans la rubrique « autres ».

3.4 – ANALYSE SPECIFIQUE DU SECTEUR SOCIAL

Sont ici distinguées les activités avec hébergement (médicalisé ou social) et les activités sans hébergement, en direction de différents publics.

Tableau 9 : Les activités du secteur social associatif

	Employeurs	Salariés	Masse salariale (milliers d'€)
Hébergement médico-social	259	7 262	187 244
H médicalisé pour personnes âgées	26	795	20 817
H médicalisé pour enfants handicapés	16	604	13 924
H médicalisé pour adultes handicapés et autres	9	516	14 027
H social pour hand. mentaux et malades mentaux	28	687	15 968
H social pour toxicomanes	11	192	6 031
H social pour personnes âgées	13	213	5 416
H social pour handicapés physiques	5	139	2 715
H social pour enfants en difficulté	55	1539	43 153
H social pour adultes et familles en difficulté	97	2576	65 192
Action sociale sans Hébergement	826	19 864	487 867
Aide à domicile	33	2 512	43 853
Accueil d'adultes handicapés ou de personnes âgées	22	432	10 808
Aide par le travail	60	3 008	52 675
Accueil de jeunes enfants	181	2 548	53 518
Accueil et accompagnement d'enfants hand.	32	892	21 057
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	35	1 013	25 335
Action sociale non classées ailleurs	464	9 460	280 621
Ensemble du secteur social	1 085	27 126	675 110

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S.

Plus de 1.000 associations employeurs exercent à Paris une activité à caractère social. Elles occupent plus de 27 000 salariés, le plus souvent entourés de nombreux bénévoles. Quatre secteurs se détachent en termes de salariés : l'hébergement social pour adultes et familles en difficulté, l'aide à domicile, l'aide par le travail et l'accueil de jeunes enfants.

Par rapport à 2011, les associations parisiennes de ce secteur parviennent à peine à maintenir leurs effectifs. La hausse du nombre de salariés dans l'aide par le travail et la petite enfance compense tout juste les baisses observées dans l'hébergement social pour personnes âgées, pour enfants et familles en difficultés, et dans l'aide à domicile.

Dans une approche complémentaire, la répartition de l'ensemble des salariés du secteur sanitaire et social parisien a été rapprochée de celle que l'on constate pour l'ensemble de l'Île-de-France, et plus largement de celle qui a été constatée en 2012, au plan national.

Le tableau suivant permet de présenter les résultats de ce rapprochement et les spécificités de la capitale. Il est présenté en pourcentage d'un total « sanitaire et social », ce qui permet de neutraliser une large part de l'effet pervers du grand nombre des associations mal classées.

Tableau 10 : Répartition des salariés associatifs du secteur social (en %)

	Paris	Ile de France	France
Hébergement médico-social	26,8%	40,6%	38,6%
H médicalisé pour personnes âgées	2,9%	7,3%	8,2%
H médicalisé pour enfants handicapés	2,2%	6,6%	7,6%
H médicalisé pour adultes hand. et autres	1,9%	5,2%	3,9%
H social pour handicapés mentaux et malades mentaux	2,5%	7,5%	7,3%
H social pour toxicomanes	0,7%	0,4%	0,2%
H social pour personnes âgées	0,8%	1,3%	2,1%
H social pour handicapés physiques	0,5%	1,1%	1,2%
H social pour enfants en difficultés	5,7%	5,5%	4,7%
H social pour adultes et familles en difficultés	9,5%	5,7%	3,5%
Action sociale sans Hébergement	73,2%	59,4%	61,4%
Aide à domicile	9,3%	9,0%	20,4%
Accueil et accompagnement d'adultes handicapés ou pers. âgées	1,6%	1,1%	1,0%
Aide par le travail	11,1%	17,1%	15,8%
Accueil de jeunes enfants	9,4%	4,3%	3,8%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	3,3%	4,6%	2,7%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	3,7%	1,9%	1,2%
Action sociale sans hébergement non classée ailleurs	34,9%	21,4%	16,5%
Ensemble des activités sociales	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S. Lecture : sur 100 salariés du secteur sanitaire et social, 26,8 se situent dans l'hébergement médico-social à Paris, 40,6% en Ile-de-France et 38,4 en moyenne nationale.

Les spécificités parisiennes sont assez nombreuses, au sein de ce secteur social¹⁰, au regard des repères nationaux, comme des repères régionaux :

- L'emploi associatif dans le secteur de l'hébergement médicosocial est moins présent à Paris (26,8%) que sur l'ensemble de la France (38,6%). L'urbanisation très forte constitue très certainement un frein à l'accueil de telles structures de taille souvent importante. Seul l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés et les structures d'accueil des toxicomanes sont davantage représentés à Paris¹¹.
- L'action sociale sans hébergement occupe plus de 73% de l'emploi associatif du secteur social à Paris pour une moyenne nationale de 61,4%. Cependant, cette différence positive s'explique essentiellement par la plus grande proportion de salariés au sein d'associations de l'*action sociale sans hébergement non classée ailleurs*¹². Elle est à Paris plus du double (34,9%) de ce qu'elle est sur l'ensemble du territoire (16,5%), indice complémentaire d'une défaillance en matière de classement des employeurs par les services concernés de l'INSEE.

¹⁰ Dont il faut rappeler que le poids au sein du secteur associatif parisien est très nettement inférieur à ce qu'il est ailleurs, compte tenu du grand nombre d'associations mal classées.

¹¹ Le nombre de salariés de ce secteur est peut-être surévalué en raison de la présence à Paris de sièges sociaux de grandes associations nationales qui centralisent, dans leurs démarches sociales, des effectifs salariés exerçant leurs activités dans leurs structures de province.

¹² Autre catégorie « divers » spécifiquement consacrée au secteur social, à la différence du code 9499Z évoqué plus haut qui concerne toutes les autres activités.

- Les secteurs de la petite enfance et de l'adolescence sont davantage pris en charge par les associations parisiennes qu'en moyenne nationale, contrairement à l'aide à par le travail et l'aide à domicile.
- C'est sur ce dernier point seulement que la situation parisienne est comparable à la situation francilienne. Les repères régionaux sont en effet relativement proches des moyennes nationales. Ils s'en écartent parfois en raison de la structure par âge de la population, plus jeune en Ile-de-France. Les associations sont proportionnellement plus présentes sur l'enfance et l'adolescence que sur le grand âge.

3.5 – QUALIFICATION DE L'EMPLOI ASSOCIATIF REGIONAL

A – LE GENRE ET L'AGE DES SALARIES DU SECTEUR ASSOCIATIF

Un premier tableau situe le secteur associatif dans l'ensemble du secteur privé, et montre qu'il comporte une proportion nettement plus importante de femmes, mais aussi un pourcentage plus élevé de salariés de plus de 55 ans.

Tableau 11 – Caractéristiques des salariés au regard du genre et de l'âge

	Part des femmes	Part des salariés de plus de 55 ans
Ensemble du secteur privé	44 %	9,8 %
dont secteur associatif ensemble de la France	70 %	13,3 %
dont secteur associatif Ile de France	65 %	15,4 %
dont secteur associatif à Paris	63 %	17,3 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités – ACOSSTAT n° 162 – Décembre 2012.

Ces différences s'atténuent, en Ile-de-France et à Paris, pour ce qui concerne la proportion de femmes, et s'accroissent, pour ce qui concerne la proportion des plus de 55 ans.

La forte proportion des salariés de plus de 55 ans dans le secteur associatif correspond à un niveau d'embauche plus important des plus de 50 ans. Ceci s'explique pour deux raisons complémentaires :

- d'une part, les associations sont plus attentives aux compétences présentées par les salariés d'expérience et se sentent concernées par la nécessité de les accueillir au moment où le secteur concurrentiel est plus réticent ;
- d'autre part, nombre de salariés souhaitent spontanément s'orienter vers le secteur associatif, dans la dernière partie de leur vie professionnelle, dans la mesure où ils recherchent du sens et des objectifs nouveaux.

Le tableau suivant présente la ventilation des salariés associatifs, en fonction de leur genre et de leur âge.

Tableau 12 – Répartition par genre et par âge des salariés associatifs

		Hommes	Femmes	Ensemble
France entière	25 ans ou moins	11%	10%	10%
	Entre 26 et 45 ans	49%	49%	49%
	Plus de 46 ans	40%	41%	41%
	Ensemble du secteur associatif	100%	100%	100%
Ile-de-France	25 ans ou moins	9%	9%	9%
	Entre 26 et 45 ans	50%	51%	50%
	Plus de 46 ans	41%	40%	41%
	Ensemble du secteur associatif	100%	100%	100%
Paris	25 ans ou moins	8%	8%	8%
	Entre 26 et 45 ans	49%	51%	50%
	Plus de 46 ans	43%	41%	42%
	Ensemble du secteur associatif	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

Pour prolonger la lecture du tableau précédent, on notera que la proportion des salariés de 25 ans et moins, est inférieure à Paris (8%), par rapport à l’Ile de France (9%) et par rapport à l’ensemble national. Il n’y a pas de différences, de ce point de vue, entre les hommes et les femmes.

En revanche, à Paris, la proportion des plus de 46 ans est significativement supérieure chez les hommes (43%) à ce qu’elle est chez les femmes (41%).

B– LES CONTRATS DE TRAVAIL

Lorsque l’on mesure la ventilation des contrats de travail, il est nécessaire de distinguer l’ensemble des contrats signés au cours d’une année, parmi lesquels il y a un très grand nombre de contrats courts, et la situation en fin d’année. Cette dernière est plus conforme à la réalité d’un moment donné, même si elle conduit à une valorisation de la proportion des CDI, par rapport à une mesure qui serait effectuée au cours de l’été. Le tableau suivant permet de montrer que la proportion des salariés en CDI dans les associations est certes plus faible que pour l’ensemble du secteur privé, mais proche des trois quarts.

Tableau 13 – Part des contrats à durée indéterminée au 31 décembre 2011

Objet	Proportion des salariés en CDI
Ensemble du secteur privé	85 %
dont secteur associatif sur l’ensemble de la France	73 %
dont secteur associatif en Ile de France	81 %
dont secteur associatif à Paris	85 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités – ACOSSTAT n° 162 – Décembre 2012.

La caractéristique des associations d’Ile de France, plus prégnante encore lorsqu’il s’agit de Paris, explique une plus forte proportion de salariés en contrat à durée indéterminée. Cette proportion est strictement identique à Paris, dans les associations et dans l’ensemble du secteur privé (85%).

C – LE TEMPS DE TRAVAIL

De par la nature des activités proposées par les associations, en particulier dans le sport ou la culture, mais aussi de par les moyens dont elles disposent, la proportion des salariés à temps plein est moins importante dans ce secteur que dans l'ensemble de l'emploi privé.

Tableau 14 – Proportion des salariés à temps plein

	Part des salariés à temps plein (en %)
Ensemble du secteur privé	79,4 %
<i>dont</i> secteur associatif sur l'ensemble de la France	51,5 %
dont secteur associatif en Ile de France	60,7 %
dont secteur associatif à Paris	61,0 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités – ACOSSTAT n° 162 – Décembre 2012.

Cette proportion moyenne de 51,5% des salariés à temps plein dans le secteur associatif varie fortement, d'une part en fonction du secteur d'activités, d'autre part en fonction de la taille des associations. Dans les secteurs et dans les associations où elle est la plus faible, on ne négligera pas le fait que nombre de salariés ont plusieurs employeurs, ce qui leur permet d'augmenter significativement leur temps de travail.

La proportion des salariés à temps plein est significativement supérieure en Ile de France (60,7%) et à Paris (61%), par rapport à l'ensemble associatif national (51,5%).

3.6 – BILAN DE L'ANNEE 2012 PAR ARRONDISSEMENT

Il comporte le nombre d'associations employeurs, le nombre d'emplois, la masse salariale et la part que représentent les salariés associatifs au sein du secteur privé, montrant ainsi le véritable enjeu économique que représentent les associations, dans chacun des arrondissements.

Tableau 15 : L'emploi associatif par arrondissement

	Associations employeurs	Salariés	Masse salariale (en milliers d'euros)	Part des salariés au sein du secteur privé
Paris 1	257	3 003	98 086	4,9%
Paris 2	226	1 982	65 346	3,2%
Paris 3	206	1 260	36 780	5,1%
Paris 4	223	2 450	66 704	9,7%
Paris 5	380	2 666	69 292	8,6%
Paris 6	359	4 411	126 281	12,2%
Paris 7	455	6 528	243 823	15,1%
Paris 8	587	6 310	253 535	3,3%
Paris 9	572	8 262	302 384	4,4%
Paris 10	692	6 736	176 044	10,0%
Paris 11	778	7 138	187 132	11,7%
Paris 12	590	7 760	221 849	8,8%
Paris 13	675	8 272	242 493	11,2%
Paris 14	580	6 481	188 845	11,2%
Paris 15	723	7 944	244 479	7,4%
Paris 16	522	5 044	175 559	5,5%
Paris 17	555	5 407	170 525	6,1%
Paris 18	660	5 718	136 727	12,8%
Paris 19	627	7 574	197 211	13,1%
Paris 20	652	5 169	134 061	13,0%
Non précisé	10	15	618	Non significatif
Ensemble	10 328	110 129	3 337 774	7,6%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S.

Six arrondissements comptent plus de 7000 salariés associatifs : les 9^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et le 19^{ème}. Si on rapporte le nombre de ces salariés à l'ensemble de l'emploi privé, le classement change. Les 11^{ème} et 19^{ème} restent dans les 6 premiers. Ils sont rejoints par les 7^{ème}, 20^{ème}, 18^{ème} et 6^{ème}. Dans ces arrondissements, plus d'un salarié privé sur neuf travaille dans une association.

Entre 2011 et 2012, 8 arrondissements ont connu une baisse d'effectifs dans les associations. Le 6^{ème} arrondissement a le plus souffert (-16%), suivi des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements (-10% environ). Dans ces deux derniers, comme dans les 7^{ème}, 14^{ème} et 17^{ème}, le recul de l'emploi associatif a eu lieu dans un contexte plus favorable pour l'ensemble du secteur privé. Dans les 5^{ème}, 6^{ème} et 19^{ème}, il est intervenu quand l'emploi privé est resté stable.

Inversement, six arrondissements ont enregistré une augmentation de 2% à 8% : 12^{ème}, 20^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 15^{ème} et 8^{ème}, par ordre croissant.

3.7 – CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DE CHAQUE ARRONDISSEMENT

Trois critères permettent d'observer ces caractéristiques : les secteurs d'activités, la taille des associations, le salaire moyen par tête. Ce qui donne lieu à deux tableaux successifs.

Tableau 16 : Répartition de l'emploi associatif des arrondissements par secteur d'activités (en %)

	Education	Santé	Sport	Social	Culture Loisirs	Autres	Ensemble
Paris 1	5,1%	2,9%	2,7%	26,1%	28,6%	34,7%	100,0%
Paris 2	10,8%	6,1%	1,2%	10,3%	4,2%	67,4%	100,0%
Paris 3	16,5%	1,4%	2,3%	24,5%	20,8%	34,5%	100,0%
Paris 4	17,8%	0,5%	1,5%	8,7%	13,4%	58,1%	100,0%
Paris 5	11,8%	3,9%	1,9%	26,1%	8,5%	47,7%	100,0%
Paris 6	44,1%	2,2%	0,7%	8,3%	1,8%	43,0%	100,0%
Paris 7	14,5%	2,3%	0,6%	14,3%	1,5%	66,9%	100,0%
Paris 8	8,3%	7,0%	0,7%	5,9%	3,0%	75,1%	100,0%
Paris 9	7,6%	18,8%	3,0%	10,3%	7,0%	53,3%	100,0%
Paris 10	11,0%	3,6%	1,1%	37,0%	7,4%	39,9%	100,0%
Paris 11	10,3%	2,7%	3,3%	35,5%	6,8%	41,5%	100,0%
Paris 12	11,8%	10,8%	2,0%	32,4%	8,2%	34,7%	100,0%
Paris 13	10,8%	9,7%	7,6%	29,5%	3,7%	38,8%	100,0%
Paris 14	11,8%	5,9%	8,1%	32,1%	3,8%	38,4%	100,0%
Paris 15	15,0%	9,7%	6,4%	27,8%	3,3%	37,8%	100,0%
Paris 16	21,3%	4,3%	17,8%	16,9%	1,4%	38,3%	100,0%
Paris 17	19,3%	4,8%	3,3%	21,7%	6,2%	44,8%	100,0%
Paris 18	11,9%	3,3%	2,6%	37,6%	11,3%	33,3%	100,0%
Paris 19	11,9%	13,3%	1,9%	33,8%	7,1%	32,1%	100,0%
Paris 20	12,8%	14,6%	2,9%	26,9%	10,0%	32,8%	100,0%
Ensemble	13,6%	7,5%	3,8%	24,6%	6,6%	43,9%	100,0%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S.

Quelques dominantes apparaissent dans certains arrondissements : l'éducation dans le 6^{ème} et le 16^{ème}, la santé dans le 9^{ème} et le 20^{ème}, le sport dans le 16^{ème}.

Le secteur social varie de 6% environ (2^{ème}, 4^{ème} et 8^{ème} arrondissements) à plus de 30% (10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements). La culture et les loisirs se démarquent dans le 1^{er} et le 3^{ème} arrondissements.

Entre 2011 et 2012, le 6^{ème} arrondissement a renforcé sa dominante "éducation" (la part des emplois associatifs de ce secteur passant de 36% à 44%) et le 10^{ème} arrondissement, sa dominante "social" (de 30% à 37%).

Tableau 17 : Taille moyenne et salaire moyen dans chaque arrondissement

	Taille moyenne (nombre de salariés par association)	Salaire moyen annuel par tête (en €)
Paris 1	11,7	32 663
Paris 2	8,8	32 968
Paris 3	6,1	29 199
Paris 4	11,0	27 226
Paris 5	7,0	25 987
Paris 6	12,3	28 631
Paris 7	14,3	37 349
Paris 8	10,7	40 178
Paris 9	14,4	36 600
Paris 10	9,7	26 135
Paris 11	9,2	26 216
Paris 12	13,2	28 590
Paris 13	12,3	29 315
Paris 14	11,2	29 138
Paris 15	11,0	30 775
Paris 16	9,7	34 805
Paris 17	9,7	31 538
Paris 18	8,7	23 912
Paris 19	12,1	26 040
Paris 20	7,9	25 935
Ensemble	10,7	30 308

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2012. Traitement R&S.

La taille moyenne des associations varie selon les arrondissements de 6,1 salariés dans le 3^{ème} à 14,4 dans le 9^{ème}. Le salaire moyen par tête est également différent d'un arrondissement à l'autre, sous l'influence des qualifications et des temps de travail différents selon les secteurs d'activités dominants.

4. LE SECTEUR ASSOCIATIF CULTUREL A PARIS

4.1 – LES CREATIONS D’ASSOCIATIONS

Depuis avril 2007, les associations nouvelles sont répertoriées au journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés. Tel est le cas de la culture libellé *Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles* qui se décline en 13 sous-thèmes énumérés dans le tableau suivant.

Une association peut être répertoriée sous un, deux, voire trois sous-thèmes différents, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. On étudie donc ici la répartition des inscriptions dont les associations nouvelles font l’objet, inscriptions dont le nombre dépasse forcément le nombre de créations. Cette observation des inscriptions permet de donner une image des sujets qui mobilisent *les bâtisseurs associatifs parisiens*, par rapport à ceux de l’Ile-de France et par rapport à ceux de l’ensemble du territoire national.

Tableau 18 : Répartition des inscriptions des associations culturelles entre août 2008 et août 2013

	Paris	Ile de France	France
Bibliothèques, ludothèques, discothèques, vidéothèques	0,3%	0,4%	0,8%
Expression écrite, littérature, poésie	3,9%	3,4%	3,2%
Arts graphiques, bande dessinée, peinture, sculpture, architecture	2,1%	2,2%	3,2%
Photographie, cinéma (dont ciné-clubs)	6,9%	5,9%	4,5%
Chant choral, musique	17,3%	20,0%	25,6%
Danse	5,0%	7,9%	10,7%
Folklore	0,6%	1,1%	2,4%
Théâtre, marionnettes, cirque, spectacles de variété	23,8%	19,3%	13,6%
Artisanat, travaux manuels, bricolage, expositions	2,8%	3,5%	5,8%
Promotion de l'art et des artistes	36,0%	34,5%	27,6%
Loisirs scientifiques et techniques	0,3%	0,5%	0,8%
Langues, dialectes, patois	0,8%	1,0%	1,0%
Arts de la rue	0,2%	0,4%	0,7%
Total inscriptions	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R & S.

Paris se distingue tout particulièrement par une prédominance des créations d’associations dans les domaines de la photographie et du cinéma, du théâtre, et également de la promotion de l’art et des artistes. Sans surprise, compte tenu du poids de Paris dans la région (44% des inscriptions dans le domaine culturel enregistrées en Ile de France sont à Paris), la répartition régionale est assez proche de la répartition parisienne.

Au-delà du tableau, on indiquera qu’environ 20% des inscriptions répertoriées au plan national sous les thèmes *Photographie, cinéma* et *Théâtre, marionnettes, cirques et spectacles de variété*, concernent des associations parisiennes. On peut donc estimer qu’environ une association nouvelle sur cinq, agissant dans l’un de ces domaines, a son siège à Paris.

Le tableau montre par ailleurs que la province est plus tournée vers le théâtre, le chant, la danse, l’artisanat, le folklore, les langues et dialectes, les arts de la rue, les loisirs scientifiques, les arts graphiques et les bibliothèques.

4.2 – LES ASSOCIATIONS REPEREES

Partons des neuf arrondissements pour lesquels le repérage des associations a été effectué : sur les 19.000 qui ont été identifiées récemment, 3.255 relèvent de la rubrique culture et loisirs. Par projection, lorsque l'ensemble des arrondissements auront été traités (8 sont en cours de traitement), on disposera d'une base renseignée et actualisée de plus de 12.000 associations parisiennes relevant de la culture à Paris.

Tableau 19 : Ventilation des associations culturelles repérées à Paris

Paris 1	280
Paris 2	180
Paris 3	375
Paris 4	240
Paris 5	440
Paris 6	325
Paris 7	300
Paris 9	525
Paris 15	590
Ensemble des neuf arrondissements	3 255

Source : Fédération Asso1901 – Traitement R&S

Le repérage de ces associations permet aussitôt d'en connaître de multiples informations, comme indiqué plus haut, et aussi de savoir dans quel secteur ou sous-secteur elle se situe, de par son activité principale.

La nomenclature mise au point et utilisée par *Fédération Asso 1901* est la suivante, pour ce qui concerne ce secteur : il y a neuf rubriques et 75 sous-rubriques. Le lecteur trouvera l'ensemble de ces informations détaillées dans l'annexe V.

A titre d'exemple, indiquons que dans la première rubrique (19 sous-thèmes), consacrée à l'animation, on trouve les comités de fêtes ou les bibliothèques, dans la deuxième rubrique (9 sous-thèmes), consacrée à l'art et la culture, sous forme académique, on trouve naturellement le cinéma, le théâtre, la danse, la musique, la sculpture ou encore la peinture...

La troisième rubrique (9 sous-thèmes), présente les clubs, comme le 3^{ème} âge ou l'aéromodélisme. La quatrième (7 sous-thèmes) est consacrée aux collections, comme la philatélie ou la numismatique, et la cinquième (4 thèmes) présente les associations ayant la détente pour objet. On trouve ensuite une sixième rubrique (11 sous-thèmes) consacrée aux jeux de société et de cartes.

Enfin, une septième rubrique recense les associations ayant une approche scientifique et technique (10 sous-thèmes), dans les domaines de l'archéologie, de l'astronomie ou de l'audiovisuel, par exemple. Elle est suivie par une huitième rubrique consacrée aux traditions (6 sous-thèmes), dans les domaines culinaires ou folklorique, par exemple. La dernière rubrique est destinée aux « *autres associations culturelles ou de loisirs* » qui n'ont pas trouvé place dans l'une des huit rubriques précédentes.

4.3 – BILAN DE L'EMPLOI

La nomenclature d'activités françaises à laquelle se réfère l'INSEE pour classer les établissements, quelle que soit leur forme juridique, distingue, au sein du domaine culturel, les activités liées au spectacle vivant, les créations artistiques, la gestion d'équipements culturels et les activités audio-visuelles. Le tableau suivant réunit les données de l'emploi associatif dans chacune de ces activités, en 2012.

Tableau 20 : Les associations du secteur culturel à Paris en 2012

	Employeurs	Salariés	Masse salariale (en milliers d'euros)	Nombre de salariés en moyenne par association	Salaires moyen annuel par tête (en €)
Activités liées au spectacle vivant	1 686	4 670	100 769	2,8	21 576
Créations artistiques	82	182	3 202	2,2	17 583
Gestion d'équipements culturels	59	1040	27 480	17,8	26 426
Activités audio-visuelles	151	768	25 784	5,1	33 595
Ensemble des activités culturelles	1 977	6 660	157 235	3,4	23 609

Source : ACOSS-URSSAF. Données 2012. Traitement R&S.

Le spectacle vivant réunit 85% des associations culturelles parisiennes. Ces 1700 associations employant près de 4700 salariés sont souvent de petites associations (2,8 salariés en moyenne). En 2012, ces associations comptent une cinquantaine d'emplois de plus qu'en 2011. Cependant, leur masse salariale totale a fléchi de 2,1%.

Les activités de créations artistiques regroupent moins de 200 salariés, dans des structures associatives de petite taille, où le temps partiel est très répandu (le salaire annuel moyen par tête est inférieur à 17 600 €).

La gestion des équipements culturels se distingue par un nombre moyen de salariés par association nettement supérieur aux trois autres activités du secteur, et les activités audio-visuelles présentent le salaire moyen annuel le plus élevé. Celui-ci a d'ailleurs augmenté de 9% entre 2011 et 2012, sous le double effet d'une augmentation de la masse salariale de plus de 3% et de la perte d'une cinquantaine d'emplois, dans les associations concernées.

Au bilan, l'emploi associatif dans le secteur culturel à Paris est marqué par une grande stabilité en 2012, par rapport à 2011 : un nombre d'employeurs quasiment identique, une augmentation de l'emploi de 0,4% et une baisse de la masse salariale de 0,2%, induite par les activités en baisse de spectacles vivants.

On rappellera ces quelques spécificités parisiennes observées sur ce secteur, en 2012 :

- Les associations parisiennes emploient proportionnellement plus de salariés dans les activités audio-visuelles qu'en moyenne nationale.
- C'est l'inverse pour la gestion d'équipements culturels où le déficit observé ici dans le domaine associatif est compensé par des gestions publiques et lucratives plus

répandues. Les quelques associations parisiennes dans ce domaine sont en revanche de taille plus importante avec une moyenne de 17,2 salariés pour 7,2 au plan national.

- Dans le secteur culturel, comme ailleurs, le salaire moyen par tête est plus élevé à Paris. On distinguera toutefois la gestion des équipements culturels et les activités audiovisuelles où l'écart est supérieur à 43%, et les activités de spectacle vivant (+28%) et les créations artistiques (+13%). On retiendra également à titre de repère, que la différence entre Paris et la moyenne nationale est de 41%, pour le salaire moyen par tête de l'ensemble du secteur privé.

ANNEXES

I - Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

II - Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

III - Précisions méthodologiques sur l'emploi

○ L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...

○ Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

IV - Nomenclature construite et utilisé par *Fédération Asso 1901*

<p style="text-align: center;">1 - Actions sociales</p> <p>Enfance, adolescence et jeunes Personnes âgées ou adultes Services et établissements médico-sociaux Autres</p>	<p>Humanitaire Jumelages Autres</p>
<p style="text-align: center;">2 - Catégorielles ou représentatives</p> <p>Agricoles/Mer Amicales Anciens combattants / victimes Artisans Commerçants Défense des consommateurs Entraide et Minorités Groupements d'employeurs, de professions Industriels, chambres consulaires, économiques Juridiques et justice Philosophiques (ou de causes) Politiques produits du terroir Professions libérales et (ou) liées à la formation Religieuses, spirituelles Syndicats Usagers, épargnants Autres</p>	<p style="text-align: center;">8 - Patrimoine / Environnement / Nature</p> <p>Chasse Colombophilie Dressage, éducation Environnement Faune/ animaux Flore/plantes Histoire et traditions Patrimoine Pêche Autres</p>
<p style="text-align: center;">3 - Citoyenneté / Solidarités</p> <p>Citoyenneté Solidarités Autres</p>	<p style="text-align: center;">9 - Santé</p> <p>Accidentés ou victimes accidents et maladies Aide à l'enfance et à l'adolescence Allergies Arts, culture, éducation, loisirs et sports Connaissance du corps Connaissances et lutte contre les maladies rares Dépendances (prévention et lutte contre) Dons du sang, dons d'organes Douleurs Droits usagers de la santé, organisation des professionnels Education sanitaire et santé publique Entraide, famille Gériatrie Gestion d'établissements Grossesse et maternité, pédiatrie Handicaps Maladies (connaissance et lutte) Médecines non conventionnelles Recherche médicale Soins à domicile, soins palliatifs Transsexualisme Autres</p>
<p style="text-align: center;">4 - Culture ou Loisirs</p> <p>Animation, communication, média, Art et Culture Clubs et passions Collections Détente Jeux de société et de cartes Scientifiques / techniques Traditions/plaisirs Autres activités culturelles ou de loisirs</p>	<p style="text-align: center;">10 - Sports</p> <p>Activités physiques Aériens Balles, ballons et boules D'adresse De combat Extrêmes ou nouveaux Gestion, animation, initiation Handisport Mécaniques Montagne, neige et glace Nautiques Offices des sports, organisateurs Pleine nature Sur roues Autres</p>
<p style="text-align: center;">5 - Education/Enseignement/Recherche/Communication</p> <p>Communication/médias/presse Education populaire Formation Gestion d'établissements Parents d'élèves Recherche Soutien scolaire (ou à l'école) Universitaire/Scolaire Autres Education/ communication</p>	<p style="text-align: center;">11 - Vacances, voyages, Tourisme</p> <p>Vacances Voyages, tourisme + Autres</p>
<p style="text-align: center;">6 - Emploi, Economie et Finance</p> <p>Développement, activité économique Emploi Finance/gestion/études Autres</p>	
<p style="text-align: center;">7 - Humanitaire et International</p> <p>Accueil, hébergements Coopération internationale Echanges culturels</p>	

V - Nomenclature fine, relative au secteur de la culture et des loisirs

<p>1 - Animation, communication, média, Animation générale Arts du cirque Arts graphiques/B.D/publications Cinéma, audiovisuel, cinémathèques Comités des fêtes Création, organisation de spectacles Folklore Groupes de danse Groupes de musique/de chants Groupes de théâtre Informations, services Littérature, écriture, poésie Livres, bibliothèque, vidéothèques Majorettes, twirling, défilés, carnaval Marionnettes Production, gestion Promotion (d'arts ou d'artistes) Spectacles vivants ou de rues Autres activités d'animation</p>	Numismatique Philatélie Télécartiste Voitures et véhicules anciens Autres activités de collection
<p>2 - Art et Culture Arts plastiques Cinéma Danse Musique Peinture Photographie Sculpture Théâtre Autres activités artistiques 3 - Clubs et passions Accueil et clubs 3ième âge Aéroclubs Clubs de fans, clubs privés et divers Créations manuelles, artisanales, bricolage Esotérisme, voyance Foyers ruraux Hobbies/Passions Tuning Autres clubs et passions</p>	<p>5 - Détente Relaxation Sophrologie Yoga Autres activités de détente</p>
<p>4 - Collections Cartophilie Modélisme</p>	<p>6 - Jeux de société et de cartes Belote Bridge Dames Echecs Jeux de cartes divers Jeux de plateau Jeux de rôles Jeux en réseau Jeux télévisés (clubs) Tarots Autres jeux de société</p> <p>7 - Scientifiques / techniques Aquariophilie, terrarium Archéologie Astronomie Audiovisuel Cible, radio amateurs Généalogie et sociétés de généalogie Informatique / multimédia Météorologie Océanographie Autres activités techniques ou scientifiques</p> <p>8 - Traditions/plaisirs Recherche de traditions édition Traditions culinaires (gastronomie, œnologie, confréries) Traditions culturelles Traditions folkloriques Traditions régionales et locales Autres activités liées aux traditions</p> <p>9 - Autres Autres activités culturelles ou de loisirs</p>

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org. R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.